

Direction des finances DFIN
Monsieur Georges Godel
Conseiller d'Etat
Rue Joseph-Piller 13
1701 Fribourg

Fribourg, le 28 mai 2015

**Loi sur la régularisation fiscale facilitée des avoirs non déclarés (amnistie fiscale),
prise de position**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous nous référons à votre courrier du 1er avril dernier et vous remercions de solliciter notre avis sur la consultation citée en titre. Vos propositions ont retenu toute notre attention. Vous trouverez ci-dessous notre prise de position.

Contexte

Depuis de nombreuses années, un certain nombre de Fribourgeoises et Fribourgeois ont accumulé un petit pécule non déclaré estimant que ce montant représentait un complément bienvenu pour leur retraite. Cependant, depuis quelque temps et avec l'éventuelle abolition du secret fiscal, ces personnes vivent mal cet état de fait et veulent régulariser leur situation.

Le principe d'une amnistie fiscale cantonale accepté par la grande majorité du Grand Conseil en novembre 2014 permettra, en remplissant un formulaire simple, d'annoncer les montants non déclarés.

Malgré des critiques éthiques compréhensibles, le Parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après PDC) soutient l'amnistie fiscale et salue le projet proposé. Il est également à considérer que l'argent non déclaré soustrait des moyens importants à l'Etat et aux communes. La différence est supportée par tous les contribuables.

Le PDC précise qu'il est déjà aujourd'hui possible de déclarer une fois dans sa vie des « fortunes occultes » sans conséquences plus graves que de devoir payer l'impôt sur les montants déclarés. L'amnistie fiscale ne fait pas autre chose. Le PDC est convaincu qu'une large partie de la population n'est pas au courant de la possibilité existante de déclaration.

L'amnistie proposée permet de mieux connaître cette possibilité. Le PDC espère que beaucoup de Fribourgeoises et Fribourgeois saisisent l'occasion, durant les 3 ans de l'amnistie, de mettre en ordre leur situation fiscale.

L'amnistie n'est d'ailleurs pas gratuite. A nos yeux, elle n'est même pas attractive pour les indépendants. Le taux proposé de 20% semble être élevé.

L'amnistie offre par contre des conditions acceptables pour les héritiers. Le PDC estime que cette solution est équitable car les héritiers ne sont souvent pas au courant de la situation financière du défunt. Afin d'éviter des situations conflictuelles durables dans les familles concernées, l'amnistie permet de les régulariser.

Nous pensons par contre que le taux d'imposition pour les personnes physique devrait être revue légèrement à la hausse afin de trouver un meilleur équilibre entre les indépendants et les dirigeants de sociétés qui subissent selon le projet un taux de 20%. Ce taux est élevé comparé au taux de 8% pour les personnes physiques.

En outre, le PDC estime que le récent avis du Tribunal fédéral ne concerne pas le projet fribourgeois. Les taux d'imposition proposés par le Conseil d'Etat ne sont pas des cadeaux fiscaux qui sont contraires à l'équité fiscale entre les contribuables.

Proposition de modification

Comme annoncé dans le paragraphe ci-dessus, le PDC est de l'avis que l'art. 7, al 1, let a devrait être adapté de la manière suivante :

- ~~8%~~ **10%** de la fortune soustraite pour les personnes physiques exerçant une activité lucrative dépendante ou disposant de revenus de rentes.

Cette proposition vise à équilibrer le palier entre les indépendants et les personnes avec certificat de salaire. La proposition vise également à introduire une contribution supplémentaire. Pour le contribuable resté durant de nombreuses années dans l'ombre, cette mesure ne rend pas prohibitif la déclaration. **Il s'agit donc d'une proposition qui vise à introduire une meilleure équité entre tous les contribuables.**

L'effet financier de cette proposition ne peut être chiffré à ce jour, mais il sera positif pour l'Etat et les communes. Son effet dissuasif n'est que très faible.

Nous sommes aussi favorables à utiliser ces nouvelles recettes pour supprimer dès l'année 2016 la contribution de solidarité retenue au personnel de l'Etat et dans la mesure du possible au rétablissement des augmentations par paliers.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos considérations et de la confiance témoignée, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le PDC du canton de Fribourg

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'André Schoenenweid'.

André Schoenenweid
Président du PDC fribourgeois

Pour tout renseignement :

- André Schoenenweid, Président du PDC fribourgeois, 079 230 60 83
- Markus Bapst, Député, Président de la Commission économie, finances, fiscalité du PDC fribourgeois : 079 457 37 17